

## Séance du 23 Mars 2005

L'an deux mil cinq le Vingt-trois Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU

3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mr Michel LE ROY, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2005

Date de Publication : 29 Mars 2005

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Société des courses : Jugement du tribunal administratif
---

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la décision du tribunal administratif concernant le dossier relatif à la demande faite par la société des courses de Guerlesquin, au tribunal d'annuler la délibération du conseil Municipal du 17 Juillet 2001, résiliant la convention commune - société des courses du 22 Juin 2000.

Le tribunal a rejeté la requête de la société des courses, et condamné cette dernière à verser à la commune une somme de 800 Euros.

Le Maire indique que le dossier se poursuit, la société des courses ayant présenté une requête en appel du jugement.